

**Rapport de la commission technique sur le préavis de l'Association Intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte N° 15 relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 220'785.00 destiné à financer l'installation d'une ventilation et désodorisation du local sécheur.**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Notre commission s'est réunie le mardi 8 mai 2018 en présence du Président du CoDir, Monsieur Yves Reymond et de Monsieur Alain Meylan Chef d'exploitation que nous remercions pour la précision et la qualité des réponses aux questions et à la visite des installations concernées de la station au cours de laquelle nous avons pu nous rendre compte de la pertinence des travaux demandés.

Ce préavis fait suite à la communication du Président du Comité de direction lors de la dernière séance du conseil intercommunal du 7 novembre 2017. Depuis il a été procédé à différentes adaptations et réglages qui n'ont pas, au vu des mesures effectuées, donné entière satisfaction quant au dégagement d'odeurs d'ammoniac particulièrement au niveau du local sécheur, gaz toxique sous longue exposition d'où un risque pour le personnel d'exploitation.

Actuellement, la désodorisation de ce local se fait lors de l'arrêt du séchage, par ouverture des portes avec, pour conséquence des émanations qui se répandent dans le voisinage. Par grande chaleur, la maîtrise de la situation est pratiquement impossible. La logique voudrait que ce local reste en permanence en dépression. Ce faisant, avec une installation de ventilation performante appuyée par un système de désodorisation ionique améliorera d'une part la qualité de l'air à l'intérieur du local et la diminution des nuisances pour le voisinage.

Une telle ventilation nécessite toute l'attention, tant au niveau bruit, vibrations que récupération d'énergie. Comme parfaitement détaillée dans le préavis, c'est une installation très complète et parfaitement étudiée qui est présentée.

Fondée sur ce qui précède, la commission technique recommande au Conseil Intercommunal d'accepter le préavis 15 tel que présenté et d'accorder le crédit de CHF 220'785.00 et d'autoriser le comité de direction à entreprendre ces travaux.

Pour la commission

Christian Dugon, rapporteur

Éric Haldemann

Mme Marion Wahlen

Claude Bosson

François Delafoge

Excusés : Dominique Gafner, Philippe Berger

Arzier – Le Muids, le 10 mai 2018